



Initiative sur les rentes

Nadja Umbricht Pieren, conseillère nationale, Heimiswil

Lors de l'introduction de l'AVS en 1948, l'âge de la retraite était de 65 ans pour les deux sexes. A l'époque, la durée de perception d'un homme de 65 ans était d'environ 12 ans, celle d'une femme de 65 ans d'un peu plus de 13 ans. Aujourd'hui, cette durée est déjà de près de 20 ans pour les hommes et de plus de 23 ans pour les femmes. Cela signifie qu'en moyenne, les hommes et les femmes perçoivent une rente huit ans de plus que ce qui était prévu à l'origine, c'est-à-dire que la structure de l'AVS ne correspond plus aux normes actuellement en vigueur. En raison de cette évolution, l'AVS enregistre des déficits de plus en plus importants. Dès 2045, il manquera 74 milliards de francs à l'AVS. L'objectif de l'initiative sur les rentes est donc de trouver une solution durable pour la prévoyance vieillesse.

L'initiative demande deux mesures :

1. l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes à 66 ans d'ici 2032
2. le rattachement de l'âge de la retraite à l'espérance de vie moyenne de la population suisse à l'âge de 65 ans, avec un facteur de 0,8. L'adaptation se fait chaque année par étapes de deux mois au maximum. Exemple : Si l'espérance de vie augmente de deux ans jusqu'en 2050, l'âge de la retraite augmentera de 19 mois (2 ans x facteur 0,8).

Arguments pour un OUI à l'initiative sur les rentes :

- Puisque nous vivons plus longtemps et que nous touchons une rente, nous devons aussi cotiser plus longtemps à l'AVS.
- Il faut établir un lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie.
- Les coûts sont répartis plus équitablement entre toutes les générations
- L'AVS présente un déficit important et ne peut plus être financée à long terme.
- Comme les gens travaillent plus longtemps, l'initiative sur les rentes atténue la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Arguments pour un NON à l'initiative sur les rentes :

- De nombreux jeunes ne travaillent plus qu'à temps partiel et profitent de leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ils cotisent donc aussi moins à l'AVS. Les générations plus âgées ont travaillé toute leur vie à 100% et ont également cotisé à 100% à l'AVS, elles ne doivent pas être pénalisées.
- Notre argent est dépensé pour tout le reste (étranger, migration, aide sociale,...). Nous ferions mieux d'investir cet argent dans l'AVS.
- Celui qui travaille dur toute sa vie mérite une retraite à partir de 65 ans. Il n'est pas possible de travailler plus longtemps, surtout si l'on travaille dur physiquement.